

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 344 AUPRÈS DE MONSIEUR DOMINIQUE DUTRAIVE DANS LE CADRE D'UNE RÉUNIFICATION DE PARCELLES SOUMISES AU PLAN DE GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE (3.1)

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2026**
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, BOUILLOT, PONTILLE, GERVIER, PELLETIER, VUILLIOT, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

M. LEVITRE donne pouvoir à Benoit CRUYPENINCK,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Martine LUZZI,
Mme COSSARD donne pouvoir à Dominique COURT,
M. PUGNET donne pouvoir à Zakaria LOUHACHI.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat rendu exécutoire le 18 juillet 2020,

VU l'avis de valeur produit le 12 décembre 2025 par l'estimateur de l'ONF à propos de la parcelle cadastrée C 344 sise lieu-dit La Côte au Nion, d'une superficie de 46 380 m²,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la parcelle C 344 appartenant à Monsieur Dominique DUTRAIVE contribuerait à l'agrandissement du parc forestier de la Commune et à la facilitation de sa gestion dans ce secteur, eu égard à son intégration dans le plan de gestion durable de la forêt communale suivi par l'ONF,

CONSIDÉRANT le courrier par lequel Monsieur Dominique DUTRAIVE a répondu favorablement à la proposition financière formulée par la Commune, conformément à l'avis de valeur susmentionné.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'acquérir la parcelle C 344, d'une surface cadastrée de 46 380 m², propriété de Monsieur Dominique DUTRAIVE, au prix de 29 100,00 € (vingt-neuf mille cent euros),
- **DIT** que les frais annexes liés à cette acquisition seront supportés par la Commune,
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal « Bois » de 2026 ,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 avril 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 13 avril 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260408-2026_066_DEL-DE